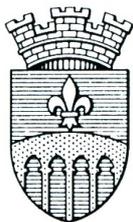


MAIRIE
DE
PONTGIBAUD
PUY-DE-DÔME



Code Postal : 63230
Téléphone: 04.73.88.70.42

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2022 A 19 H 00**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : M. LASSALAS, Maire, Mme DONNET, Mme BLOSSE, BOUBET, adjoints, M. RABATEL, M. FOURNIER, Mme GANDEBOEUF, Mme DUPECHAUD, M. MALLEPERTUS, M. BARBARY.

Absente représentée : Mme MEUNIER représentée par M. LASSALAS.

Absents : M. MULLER, M. BARBECOT, M. MAURY, M. FOURNIAL.

Présents : 10 – Quorum : 8

Le quorum est atteint.

Présidence : M. LASSALAS.

Secrétaire de séance : Mme DONNET.

Ordre du jour :

- Subventions 2022 aux associations.
- Logiciel camping 3D Ouest : renouvellement contrat de maintenance.
- Création de deux numéros de rue.

I – Subventions 2022 aux associations.

Monsieur le Maire suggère aux membres du Conseil Municipal d'allouer une subvention, pour l'année 2022, aux associations dont le siège social est à Pontgibaud.

Il propose alors de désigner celles qui en seront bénéficiaires et de préciser le montant qui leur sera versé, sous condition qu'elles présentent les statuts, le bureau, le dernier bilan financier, un compte-rendu d'activités et une attestation d'assurance.

L'association J.S. Bach en Combrailles, sises à PONTAUMUR (63), ayant fait une représentation sur la commune cette année, dans le cadre du Festival Bach en Combrailles, il propose de lui verser une subvention à hauteur de 400,00 €.

Après délibération et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le conseil municipal :

1°) décide de verser une subvention aux associations désignées dans le tableau ci-dessous et de valider les sommes indiquées pour chacune d'entre elles :

Nom de l'Association	Montants (€) de la subvention année 2022
Amical des Anciens Sapeurs-Pompiers	150,00
Amicale des Pompiers	150,00
U.N.C. Anciens d'A.F.N.	150,00
Club des Cheires	150,00
Comité de Jumelage	150,00
Gibal'Aquarella	150,00
Gibal'Danse	150,00
Gibalgym	150,00
Jeunes Sapeurs-Pompiers	150,00
AAPPMA de la Haute Sioule	150,00
Le Relais de Vie	1 000,00
Les Clac's Bielles Gibaldipontins	150,00
La Pétanque des Cheires	150,00
La Saint-Hubert Gibaldipontine	150,00
Tatami Gibaldipontin	150,00
U.C.A.P.	150,00
Couleurs de l'eau	150,00
Les Gamins de la Sioule	150,00
AS Pontgibaud football	150,00
La Route des Mines	150,00
Office Municipal des Sports	150,00
L'Atelier Gibaldipontin	150,00
Enduro Club des Volcans	150,00
Compagnie MORIQUENDI	150,00
Volant de Pontgibaud	150,00
Association des Jeunes de Pontgibaud	150,00
Comité des Fêtes	150,00

2°) précise que les subventions seront versées à condition que les associations présentent leurs statuts, le bureau, le dernier bilan financier, un compte-rendu d'activités et une attestation d'assurance.

3°) accepte de verser à l'association J.S. Bach en Combrailles, sise à PONTAURMUR (63), une subvention d'un montant 400,00 € pour l'année 2022.

4°) dit que les dépenses seront affectées au compte 6574 du budget général 2022.

II – Logiciel camping 3D Ouest : renouvellement contrat de maintenance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 20150414/008 du 14 avril 2015 par laquelle la commune a décidé d'acquérir un logiciel de gestion, avec contrat de maintenance, auprès de l'hébergeur 3D OUEST, sis à LANNION (22 300), pour le camping municipal.

Le contrat de maintenance étant arrivé à échéance, Monsieur le Maire propose de le renouveler jusqu'à la fin de l'année 2022.

Après délibération et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le conseil municipal :

1°) décide de renouveler le contrat de maintenance auprès de l'hébergeur 3D OUEST, sis à LANNION (22 300), 5 rue Louis de Broglie, jusqu'à la fin de l'année 2022 ;

2°) dit que le coût sera de 785,96 € T.T.C. pour l'année 2022 ;

3°) autorise le Maire à signer le contrat et tous documents relatifs à cette affaire.

III – Création de deux numéros de rue.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les faits suivants :

1°) le propriétaire de l'hôtel des Négociant, sis 14 Place de la République, a vendu sa maison d'habitation qui se situe à l'arrière de l'hôtel.

2°) lors de la mise en place de la numérotation dans la Commune, la seule habitation se situant au lieu-dit « La Carderie » - hors agglomération - direction Rochefort-Montagne, n'a pas reçu de numérotation.

Monsieur le Maire propose alors d'attribuer :

1°) le numéro « 14 Bis » Place de la République pour la maison d'habitation, située derrière l'hôtel des Négociants, et cadastrée section A n° 886.

2°) le numéro « 1 » la Carderie pour l'habitation cadastrée section C n° 96.

Après délibération et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le conseil municipal :

1°) décide d'attribuer le numéro « 14 Bis » Place de la République pour le bâtiment situé sur la parcelle cadastrée section A n° 886 et le numéro « 1 » La Carderie pour celui situé sur la parcelle cadastrée section C n° 96 ;

2°) dit que ces deux nouvelles adresses postales seront transmises aux services de la Poste et du Cadastre :

3°) autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de la Préfecture du Puy-de-Dôme demandant aux Maires de désigner, avant le 1^{er} novembre 2021, un correspondant incendie et secours au sein du conseil municipal. Il fait part des différentes missions du correspondant incendie et secours et qu'il est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune. Monsieur le Maire précise qu'il a désigné Monsieur Jacques MULLER correspondant incendie et secours et Monsieur Jean RABATEL suppléant.

La séance se termine à 19 h 40.

Le Maire :

La Secrétaire :